





Préserver la biodiversité, les espaces naturels et les ressources

STRUCTURER LA FILIÈRE DES BIODÉCHETS À TOUS LES NIVEAUX

<p>Contexte et constat</p>	<p>La communauté de communes Val Vanoise a pour compétence la gestion des déchets, que ce soit au niveau de la collecte ou du traitement. Les biodéchets constituent une part très importante des déchets ménagers et finissent trop souvent dans des filières dédiées aux déchets ultimes.</p> <p>Val Vanoise est engagée auprès de Savoie Déchets (syndicat mixte dédié à l’élimination et au tri des déchets) pour définir les lignes directrices d’un projet de gestion durable des bio-déchets. Il existe notamment un très fort gisement de progrès au sein des filières d’hébergement touristique au sens large. Ainsi, en saison, plus de la moitié des tonnages collectés sont des matières organiques qui pourraient intégrer des filières dédiées, l’enjeu est donc de taille.</p> <p>Pour l’heure, les bio-déchets ne sont pas encore valorisés en systématique au sein d’une filière dédiée à Val Vanoise. L’action en faveur de leur valorisation se limite aujourd’hui à la fourniture de composteurs individuels ou pour logements collectifs.</p> <p>D’un point de vue réglementaire, la loi-cadre déchets de 1992 exige que seuls les déchets ultimes soient mis en décharge, ou incinérés. D’autres lois ont suivi, toujours en faveur de plus de tri et de recyclage. S’agissant des biodéchets, des réglementations existent depuis 2012 (notamment pour les espaces verts et les cantines) et se sont progressivement renforcées en élargissant les producteurs concernés. La loi du 10 février 2020, dite “loi anti-gaspillage”, prévoit qu’à partir du 1er janvier 2023, tous les professionnels produisant plus de 5 tonnes par an de biodéchets auront l’obligation de les trier et de les faire valoriser dans des filières adaptées (telles que le compostage ou la méthanisation). L’obligation sera ensuite étendue à l’ensemble des acteurs professionnels, sans seuil minimum, à la date du 1er janvier 2024.</p>		
<p>Description</p>	<p>Savoie déchets, en partenariat avec la CCVV, a engagé en 2021 un chargé d’étude dédié à la préfiguration d’une filière bio-déchets à l’échelle du territoire du Syndicat. L’objectif est de déployer une expérimentation à l’hiver 2023-2024 sur un site pilote de Val Vanoise, puis de déployer par la suite un schéma plus large, mais qui n’est pas encore défini à ce jour.</p> <p>Le but recherché est de pouvoir proposer une solution de proximité pour les biodéchets des socio-professionnels, qui viendra en complément des composteurs individuels et de logements collectifs dont la distribution se poursuivra. Cela impliquera d’adapter les modes de collecte en conséquence et d’organiser une sensibilisation de l’ensemble des producteurs socio-professionnels (voir action 3.5.2).</p> <p>L’enjeu de cette action est de valoriser des déchets qui peuvent l’être, en évitant de transporter et d’incinérer des déchets valorisables. Cela permettra de limiter l’empreinte carbone de la gestion des biodéchets. Les étapes de l’action sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expérimentation de gestion 2023-2024 - Déploiement d’une filière dédiée 2024-2025, la collecte restant à la charge de la CCVV - Adaptation des modes de collecte en conséquence - Sensibilisation des producteurs. L’identification d’ambassadeurs parmi les socio-professionnels pourrait être un vrai plus. - Poursuite et accentuation de la distribution des composteurs individuels ou collectifs et suivi dans le temps 		
<p>Pilote</p>	<p>Communauté de communes Val Vanoise</p> 	<p>Partenaires</p>	<p>Savoie déchets Commune des Allues</p> 



Préserver la biodiversité, les espaces naturels et les ressources

Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025
	X	X	X	X
Moyens financiers	Montant global : le budget de mise en place de la filière sera précisé à l’issue de l’expérimentation menée.			
	2022	2023	2024	2025
	<i>Montant prévisionnel (HT)</i>			
	/	A préciser	A préciser	A préciser
	<i>Financement prévisionnel (HT)</i>			
Budget Déchets CCVV				
Moyens humains	Moyens internes Communauté de communes Val Vanoise + chargé d’études Savoie Déchets			
Risques identifiés	Difficultés classiques liées à tout changement de pratiques et de culture Conditions d’hygiène pour la mise en place de la collecte Multiplicité des interlocuteurs socioprofessionnels : démarche à adapter au cas par cas pour la mise en place			
Actions liées	Action 3.5.2 - Assurer les conditions d'une bonne gestion et du tri des déchets à tous les niveaux Action 3.5.4 : Sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire et à la gestion des déchets dans le cadre du service de restauration scolaire			

Bénéfices attendus				
Pistes pour le prochain plan d'action (après 2025)	<ul style="list-style-type: none"> - Déploiement progressif de la filière - Mise en oeuvre d’actions en faveur de la réduction à la source de la production des biodéchets 			
Indicateurs de suivi annuel	2022	2023	2024	2025
	Recrutement Savoie Déchets	Expérimentation	Déploiement filière	Déploiement filière Augmentation tonnages/2024
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place effective d’une collecte biodéchets pour les socio-pro (CCVV) - Mise en place d’une filière biodéchets dédiée (Savoie Déchets) - Augmentation progressive des tonnages de biodéchets valorisés - Baisse annuelle des tonnages d’OM résiduelles 			
Info / Focus carbone				